



**La Commune de Solaize**

Pouvoir adjudicateur - collectivité concédante, représentée par son Maire, Guy BARRAL et sise en Mairie, 47 Place de la Mairie - 69360 SOLAIZE (Tél 04 78 02 82 67 - Fax 04 78 02 94 16 - [info@mairie-solaize.fr](mailto:info@mairie-solaize.fr)) **lance un avis d'appel public à concurrence** (Règlement d'exécution Commission 11 novembre 2015 et arrêté du 21 mars 2016) **pour la concession du service public de restauration scolaire.**

L'attribution d'une concession de service public au sens des dispositions des articles L. 3114-1 et s. du Code de la commande publique relatifs aux contrats de concession et des articles L. 1411-1 et s. du CGCT, se fera après mise en concurrence sous forme de procédure ouverte pour la **gestion de la restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré (élèves de primaire), des enfants inscrits au centre de loisirs et des adultes habilités par la Commune** (enseignants, surveillants notamment).

La concession est prévue pour une **durée comprise entre 6 et 8 ans.**

Les caractéristiques essentielles de l'opération, le principe de financement et renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique demandés aux candidats, les modalités de transmission des candidatures et des offres ainsi que les critères d'admission et d'attribution sont décrits dans le texte intégral de l'annonce disponible sur <https://www.mairie-solaize.fr/marche-public/>. Le cahier des charges et documents complémentaires y sont également disponibles. A noter qu'une visite est prévue. Elle est obligatoire.

**Date limite de réception des candidatures  
et des offres : le 4 septembre 2019 à 12 heures**